

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 05 avril 2024

---

**OBJET : Transfert de domanialité entre la CCPLM et la commune de Bram**

L'An deux mille vingt quatre

Le cinq avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A, la salle des Halles à Bram

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 22 mars 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Francis ANDRIEU, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Denis JUIIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Françoise RODE.

**Ayant donné pouvoir** : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Magali FRECHENGUES à Alain ROUQUET, Maryse LALA LAFFONT à Serge SERRANO.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le document d'arpentage réalisé par le Cabinet Lefèvre et signé par les deux parties,

**Considérant** la nécessité d'actualiser la répartition et la domanialité des terrains à proximité de l'espace Léotard, appartenant respectivement au domaine privé de la commune de Bram et à la communauté de communes, par le biais d'une procédure de transfert à titre gratuit,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le transfert suivant :

Situation initiale			Situation nouvelle		
Référence cadastrale	Superficie	Propriétaire	Référence cadastrale	Superficie	Propriétaire
AC 149	567 m <sup>2</sup>	CCPLM	AC 149	567m <sup>2</sup>	Commune de Bram

**AUTORISE** le Président à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires en vue de l'échange des immeubles précités et à signer l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de la communauté de communes.

**CHARGE** Maître Mahoux-Martel, notaire à Bram, d'assurer la rédaction de l'acte.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.



Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 08/04/24 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 10/04/24

